

RAPPORT ANNUEL 2025

Solution par branche de la sécurité au travail et de
la protection de la santé de la branche automobile
et des deux-roues (SAD)



Source : carrosserie suisse

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AEH	Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG
ASP	Association suisse du pneu
CB	Cours de base
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CS	carrosserie suisse
EPI	Équipement de protection individuelle
ERFA	Échange d'expériences
GSE	Gestion de la santé en entreprise
LAA	Assurance-accidents obligatoire
PERCO	Personne de contact pour la sécurité au travail
PS	Protection de la santé
SAA	Swiss Automotive Aftermarket
SAD	Solution par branche de la sécurité au travail et de la protection de la santé de la branche automobile et des deux-roues (SAD)
SSAA	Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents
ST	Sécurité au travail
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
2roues	2roues Suisse

TABLE DES MATIÈRES

1.	GÉNÉRALITÉS	
1.1	Résumé	4
1.2	Outil « asa-control »	4
1.3	Entreprises affiliées à la SAD	4
1.4	Organisme responsable de la SAD	5
2.	OBJECTIFS DE 2025	
2.1	Objectif quantitatif	6
2.2	Objectifs qualitatifs	6
3.	ACTIVITÉS 2025	
3.1	Secrétariat	8
3.2	Service spécialisé/Pool MSST	8
3.3	Assistance	10
3.4	Réunions de l'association et de l'organisme responsable	11
4.	FORMATIONS	
4.1	Cours en ligne et en présentiel	12
4.2	Participantes et participants	12
5.	CONTROLLING	
5.1	Audits/inspections de sécurité	14
5.2	Conseils de sécurité sur place	15
5.3	Chiffres clés du SSAA	16
6.	OBJECTIFS GLOBAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	18
7.	ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE	20
8.	DÉVELOPPEMENT DE LA SOLUTION PAR BRANCHE	23
9.	MENTIONS LÉGALES	24
10.	PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA SAD	25

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Résumé

La solution par branche de la sécurité au travail et de la protection de la santé de la branche automobile et des deux-roues (SAD) comprend les associations suivantes : Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), carrosserie suisse (CS), 2roues Suisse (2roues), Association Suisse du Pneu (ASP) et Swiss Automotive Aftermarket (SAA). UNIA siège au sein de la solution par branche comme association membre en tant que représentante du personnel. La SAD aide les entreprises affiliées avec des outils ciblés.

En 2025, la priorité a été la mise en œuvre du nouveau concept de formation, y compris l'apprentissage électronique pour les membres de la direction. La solution par branche a par ailleurs été transférée en une association juridiquement indépendante.

1.2 Outil «asa-control»

L'outil en ligne convivial «asa-control» est de plus en plus souvent utilisé par les entreprises affiliées. Les utilisatrices et utilisateurs nous font régulièrement part de leurs suggestions concernant d'éventuelles

modifications des fonctions, ce qui montre que cette collaboration est positive et que toutes et tous ont la volonté d'adapter et d'améliorer les processus en continu.

La solution «asa-control» est perfectionnée en permanence. Au cours de l'année, quelques extensions ont une fois de plus été réalisées. On peut notamment mentionner la nouvelle structure des sous-dossiers, qui permet de mieux classer de nombreux documents dans «asa-control». Cette optimisation aide les utilisatrices et utilisateurs à trouver les documents cherchés avec un maximum d'efficacité. De plus, des modifications permettant aux groupes des filiales de gérer et d'organiser plus facilement leurs sites ont été réalisées.

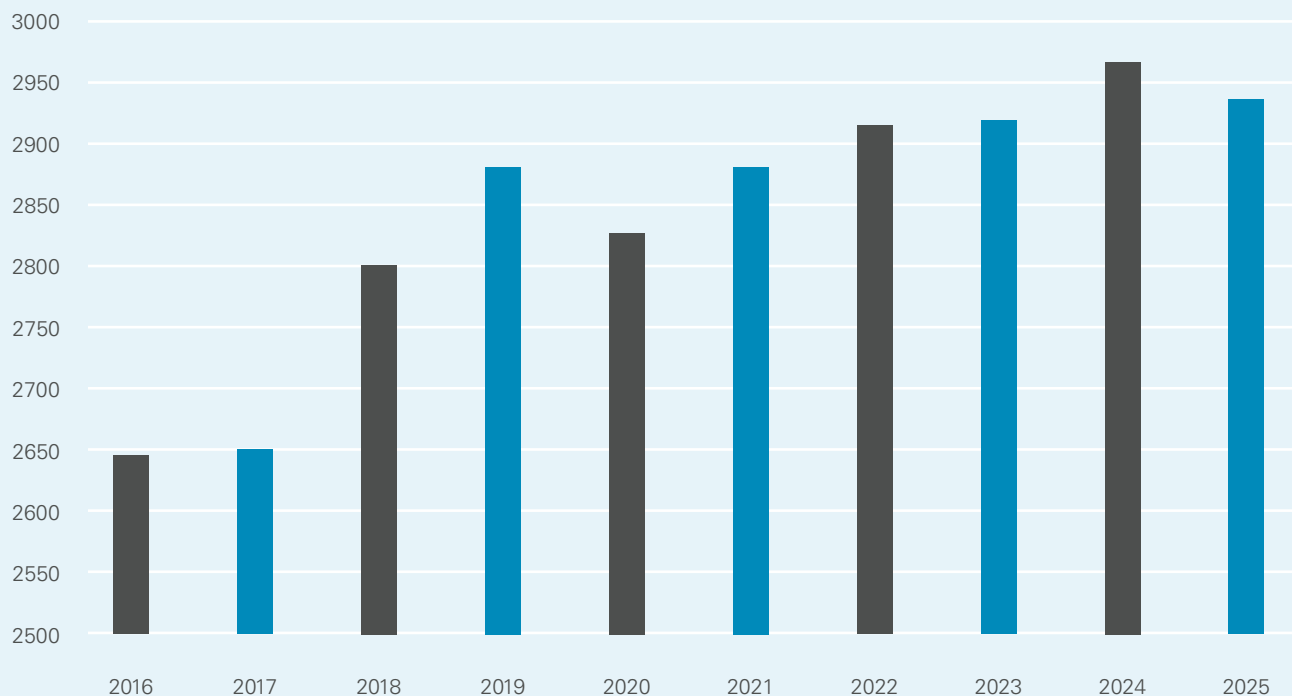
1.3 Entreprises affiliées à la SAD

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble du nombre d'entreprises par association et membre. Le secrétariat et les associations lancent des mesures pour augmenter le nombre d'entreprises affiliées. En 2025, la SAD a enregistré un recul du nombre d'entreprises affiliées.

Association	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
UPSA	2043	2020	1984	1980	1944	-36
carrosserie suisse	452	438	449	456	468	+12
2roues Suisse	209	195	196	189	162	-27
ASP	13	39	39	41	44	+3
SAA	5	5	5	5	3	-2
Sans association	160	219	247	297	316	+19
TOTAL	2882	2916	2920	2968	2937	-31

Nombre d'entreprises par association affiliées à la SAD, évolution entre 2021 et 2025

Entreprises



Représentation graphique de l'évolution des entreprises affiliées

1.4 Organisme responsable de la SAD

L'organisme responsable de la solution par branche qui échange régulièrement est composé des associations/membres, du service spécialisé et de partenaires.

L'objectif est de proposer en permanence des solutions ciblées en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Associations/membres:



UPSA | AGVS

Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile
Auto Gewerbe Verband Schweiz

carrosserie suisse



Schweiz · Suisse · Svizzera



RVS ASP



SAA
SWISS AUTOMOTIVE
AFTERMARKET



UNIA

Service spécialisé:



AEH

Corporate Health Experts

Partenaires:

suva

Secrétariat d'État à l'économie **SECO**

2. OBJECTIFS DE 2025

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs suivants ont été atteints :

2.1 Objectif quantitatif

Taux de fréquentation des cours : L'objectif quantitatif pour l'année 2025 était d'augmenter encore le taux de fréquentation des cours. Vu l'activité nationale de la solution par branche, le taux de fréquentation des cours représente un défi de taille pour les petits groupes linguistiques. Au cours de l'année sous revue, la SAD a enregistré un taux de fréquentation réjouissant, avec une moyenne de 15,6 participantes et participants par cours, tous types de cours confondus, qu'il s'agisse de cours en ligne ou en présentiel, et toutes régions linguistiques confondues, soit une augmentation d'environ 3 personnes par cours par rapport à l'année précédente.

2.2 Objectifs qualitatifs

Concept de formation : Le concept de formation élaboré l'année dernière a été introduit avec succès lors de cette année de référence. Après quelques petits ajustements au début, le concept s'est bien imposé, tant auprès des participantes et participants aux cours qu'au sein du secrétariat.

Apprentissage électronique pour les membres de la direction : L'apprentissage électronique pour les membres de la direction, qui s'inscrit dans le cadre du nouveau concept de formation, a été lancé avec succès l'été dernier. Lors du lancement, la SAD a d'abord dû relever des défis techniques pour intégrer l'apprentissage en ligne à l'outil en ligne « asa-control ». Les retours des personnes ayant suivi l'apprentissage ont été largement positifs.

Assistance : La première priorité du secrétariat est de soutenir et de conseiller au mieux les entreprises affiliées sur les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé. En 2025, le secré-

tariat a également traité de nombreuses demandes. Stuco AG apporte un soutien supplémentaire pour les questions relevant de la solution « asa-control » en sa qualité de fournisseur de l'outil.

Prestation : Le Safety Bag est toujours très prisé. Les entreprises affiliées à la SAD apprécient beaucoup cette prestation et offrent le Safety Bag non seulement à leurs personnes en formation mais aussi à leurs collaboratrices et collaborateurs. La solution par branche ainsi que les associations attirent régulièrement l'attention sur l'offre intéressante proposée, notamment pour sensibiliser les entreprises à l'importance des EPI.



Source : SAD

Objectifs de sécurité : Une autre étape importante a été de conseiller et d'accompagner les entreprises affiliées dans la réalisation des objectifs de sécurité. Comme d'habitude, les objectifs de sécurité ont été élaborés en collaboration avec le service spécialisé AEH. Voici les objectifs de sécurité de 2025 :

► Détermination des dangers : concrètement, traiter au moins six listes de contrôle dans « asa-control » et effectuer les mesures découlant des listes de contrôle d'ici à la fin de l'année

- › Satisfaire à l'obligation de formation et de formation continue des PERCO : au moins une formation continue consacrée à la sécurité au travail et à la protection de la santé tous les deux ans, par exemple séance d'échange d'expériences avec transmission des informations en découlant au personnel
- › Saisir la directrice ou le directeur dans « asa-control » et effectuer l'« apprentissage électronique pour les membres de la direction » d'ici la fin de l'année
- › Effectuer l'auto-contrôle annuel (controlling des activités annuelles, point 10) d'ici la fin novembre

Création de l'association : Au cours de l'année écoulée, la solution par branche a été transférée en une association indépendante – une mesure imprévue, mais nécessaire. Cette situation a été déclenchée par un contrôle de la TVA, au cours duquel il a été constaté que la solution par branche, en raison de sa

présence autonome sur le marché, devait être considérée comme un sujet fiscal juridiquement indépendant. Il a donc fallu créer une nouvelle association, tant sur le plan organisationnel que juridique, pour la solution par branche ; cette création a pu être mise en œuvre rapidement grâce au soutien actif des services internes de l'UPSA, notamment ceux chargés de la comptabilité financière ainsi que des affaires juridiques et politiques.

Accès au
site web



Source : Médias de l'UPSA



3. ACTIVITÉS 2025

3.1 Secrétariat

Les activités de l'année 2025 ont couvert les domaines suivants :

- » Organisation et réalisation de la formation de base pour les PERCO
- » Organisation et réalisation d'une offre de formation continue pour les PERCO avec deux thèmes prioritaires différents sous la forme de séances d'échanges d'expériences
- » Organisation et réalisation de formations sur l'application « asa-control »
- » Assistance des entreprises affiliées à la SAD
- » Conseil des entreprises affiliées à la SAD sur place
- » Information et assistance lors de l'introduction de « SICHEM »
- » Coordination de la collaboration avec le service spécialisé AEH en ce qui concerne le soutien aux entreprises affiliées à la SAD, le développement de la solution par branche et la réalisation d'audits
- » Coordination de la collaboration avec le fournisseur Stuco AG concernant l'outil en ligne « asa-control »
- » Collaboration avec la SUVA, Safe at Work, le SECO et d'autres
- » Organisation et réalisation de deux réunions de l'organisme responsable
- » Réviser le processus « Controlling des activités annuelles » (auto-audit des entreprises)
- » Poursuivre la révision du manuel
- » Collaboration à la fiche d'information Changement de roue de Safe at Work et de la SUVA
- » Participation à la révision de la brochure CFST « Haute tension » 6281

3.2 Service spécialisé/Pool MSST

La collaboration avec le service AEH s'est avérée constructive et efficace en 2025.

Des échanges techniques ont eu lieu régulièrement et ont permis d'optimiser en permanence les processus ainsi que d'améliorer la qualité de la solution par branche. Pour ce faire, plusieurs réunions de coordination et d'harmonisation ont été organisées avec les personnes chargées de l'encadrement de la solution par branche ainsi qu'avec le service spécialisé aussi bien sur place qu'en ligne.

Plus particulièrement, le service spécialisé et les spécialistes MSST ont été impliqués dans les activités suivantes :

- » Formation et formation continue des PERCO
- » Audits et conseils de sécurité sur place par des spécialistes MSST (recours aux MSST)
- » Conseils par la ligne d'assistance pour les questions techniques portant sur la sécurité au travail et la protection de la santé
- » Extension du contenu technique de l'application « asa-control »
- » Développement de la solution par branche
- » Mise en œuvre du thème prioritaire annuel
- » Compte rendu des activités menées dans le cadre des réunions (organisme responsable, entretien semestriel), notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les entreprises à la suite des audits et des visites sur place

Le service spécialisé a également aidé la solution par branche pour la révision du manuel. Les travaux engagés au cours des années précédentes se sont poursuivis en 2025 et ont été approfondis de manière ciblée. L'objectif est de mener à bien la révision du manuel l'année prochaine.

Pool MSST

Au cours de l'année sous revue, le pool MSST était complet et sa constitution était conforme aux prescriptions légales. Les postes de médecin du travail, d'hygiéniste du travail et d'ingénieur en sécurité étaient

occupés par des spécialistes qualifiés en sécurité au travail. Les qualifications et formations continues requises ont été satisfaites dans tous les cas (voir le tableau ci-dessous sur la composition du pool MSST).

Réglementation relative au recours, à la qualification et à la formation continue des spécialistes en sécurité au travail

Désignation	Nom, organisation, lieu	Qualification et formation continue conformément à l'OQual	Règles relatives au recours à ces spécialistes
Médecin du travail	Urs Hinnen, AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG, Zurich	Atteint	Spécialiste externe en sécurité au travail (avec contrat)
Hygiéniste du travail	Andreas Martens, AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG, Zurich	Atteint	Spécialiste externe en sécurité au travail (avec contrat)
Experte/Expert en sécurité au travail/protection de la santé	Nicole Loichat, AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG, Zurich	Atteint	Spécialiste externe en sécurité au travail (avec contrat)
Ingénieure/Ingénieur en sécurité	Alexander Hellmich, AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG, Zurich	Atteint	Spécialiste externe en sécurité au travail (avec contrat)
Spécialiste en sécurité au travail/protection de la santé	–	–	–
Spécialistes en sécurité			

Composition du pool MSST



Source : Médias de l'UPS

Tâches des spécialistes en sécurité au travail

Les tâches des spécialistes en sécurité au travail comprenaient notamment la participation aux réunions de l'organisme responsable et des comités spécialisés, l'identi-

fication et l'évaluation systématiques des dangers, ainsi que la contribution à l'amélioration continue du système de sécurité MSST (cf. tableau ci-dessous Tâches des spécialistes MSST).

Tâche	Médecin du travail	Hygiéniste du travail	Experte/Expert en sécurité au travail/protection de la santé Ingénieure/Ingénieur en sécurité	Spécialiste en sécurité au travail/protection de la santé Spécialistes en sécurité
Participation aux réunions (organisme responsable, comités spécialisés, Pool MSST)	X	X	✓	X
Identification systématique des dangers et des contraintes sur le terrain (visites d'entreprises)	X	X	✓	X
Détermination des dangers et évaluation du potentiel (documents et dossiers)	✓	✓	✓	X
Dispositions de protection spéciale (protection de la maternité, protection des jeunes au travail)	✓	✓	X	X
Élaboration de propositions visant à actualiser et à améliorer en permanence le système de sécurité MSST	X	X	✓	X
Tâches des spécialistes MSST				

3.3 Assistance

En 2025, de nombreuses entreprises affiliées à la SAD ont adressé des demandes diverses au secrétariat. Ces demandes peuvent être divisées en deux domaines fondamentaux :

- Technique : les entreprises affiliées ont une demande technique, liée à une situation actuelle ou suite à un contrôle de l'inspecteur cantonal du travail, et ont besoin d'aide.
- Organisation : les entreprises affiliées ont une demande d'ordre organisationnel,

comme des questions sur les cours ou l'accès à « asa-control ».

Nous demandons au service spécialisé de répondre aux questions techniques auxquelles le secrétariat ne peut pas répondre.

C'est le fournisseur de l'outil (Stuco AG à Herzogenbuchsee) qui répond directement aux questions techniques portant sur « asa-control ».

3.4 Réunions de l'association et de l'organisme responsable

L'association et l'organisme responsable se sont réunis deux fois en 2025. Les deux réunions ont pu être organisées à la Mobilcity à Berne.

Les points suivants ont été traités lors de la réunion de printemps du 16 avril 2025.

- › Lancement du nouveau concept de formation
- › Élaboration d'un apprentissage électronique pour les membres de la direction
- › Révision des documents de protection de la maternité
- › Fiche d'information Changement de roue de Safe at Work et de la Suva
- › Révision du manuel
- › Informations sur le service spécialisé
- › Thèmes prioritaires
- › Vue d'ensemble des entreprises affiliées
- › Création de l'association
- › Conférence sur la prévention des addictions en Argovie par Reto Zurflüh (L'addiction, cette maladie invisible)

Les points suivants ont été traités lors de la réunion de l'automne du 24 septembre 2025.

- › Réunion du comité/assemblée de l'association
- › Budget 2026
- › Début de l'apprentissage électronique pour les membres de la direction
- › Extensions «asa-control»
- › Révision du manuel
- › Révision de la brochure CFST Haute tension
- › Informations sur le service spécialisé
- › Thèmes prioritaires
- › Rapport de l'organisme responsable CFST
- › Vue d'ensemble des entreprises affiliées
- › Objectifs 2026

Source : SAFE AT WORK

4. FORMATIONS

4.1 Cours en ligne et en présentiel

L'offre de formation pour les PERCO (cours de base, séances d'échange d'expériences et formation « asa-control ») a été proposée plusieurs fois en 2025 sous la forme d'une formation en ligne ou en présentiel. La formation « asa-control » a eu lieu exclusivement sous forme de webinaire. Les deux formes d'enseignement ont été considérées comme équivalentes. De nombreuses entreprises affiliées apprécient l'offre en ligne.

4.2 Participantes et participants

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de participantes et participants aux cours entre 2021 et 2025. En 2025, 52 formations ont été organisées au total, avec un équilibre entre les formations en ligne et en présentiel, sur différents sites. Par rapport à l'année précédente (795 participantes et participants aux cours au total), l'année dernière a connu un léger recul à 757 participantes et participants aux cours. Cela était prévisible compte tenu de la modification du concept de formation à partir de 2025, car la formation « asa-control » a été intégrée au cours de base. En raison des informations supplémentaires dispensées dans le cadre du cours de base, celui-ci a été étendu à deux jours, ce qui explique la

baisse sensible du nombre de formations « asa-control » dispensées précédemment. L'association des contenus techniques spécialisés (cours de base) aux contenus techniques portant sur le système (« asa-control ») a permis d'améliorer significativement la qualité de la formation. Les formations « asa-control » ne sont désormais proposées que sous forme de cours de remise à niveau. Les thèmes choisis pour les séances d'échanges d'expériences (ERFA), à savoir « Apprentissage en toute sécurité » et « Risques psychosociaux » ont été appréciés en 2025.

Taille moyenne des classes :

- En ligne : 11 participantes et participants
- Cours en présentiel : 17 participantes et participants

Le taux de fréquentation des cours est réjouissant : grâce à une meilleure promotion des cours et, surtout, à une relance ciblée par région, la SAD a pu augmenter considérablement son taux de fréquentation (environ 3 personnes de plus par cours par rapport à l'année précédente).

Participantes et participants aux cours	2021	2022	2023	2024	2025	D	F	I
Cours de base (2 jours)	296	240	324	295	425	261	141	23
Demi-journées d'échange d'expériences	290	246	365	316	284	231	24	29
Formations « asa-control »	129	124	222	184	48	39	7	2
Total	715	610	911	795	757	531	172	54

Outre les formations déjà mentionnées, il ne faut pas oublier le nouvel apprentissage électronique pour les membres de la direction, que les directrices et directeurs et cheffes et chefs d'entreprise et d'exploitation peuvent suivre directement dans « asa-control ». Au cours de l'année sous revue, 396 personnes ont suivi cette formation en ligne.

L'année prochaine, une offre équilibrée de formations et de formations continues en ligne et en présentiel sera également proposée. Le secrétariat remercie les entreprises et les sites de formation pour leur bonne collaboration et les possibilités de visite.



Séance d'échange d'expériences à Berne, source: SAD

5. CONTROLLING

5.1 Audits/inspections de sécurité

En 2025, des inspections de sécurité et audits avec contrôles des systèmes ont été effectués dans six entreprises au total.

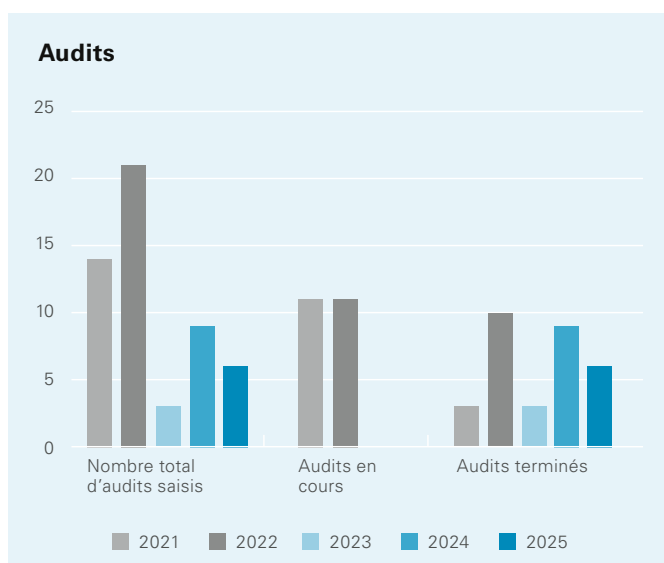
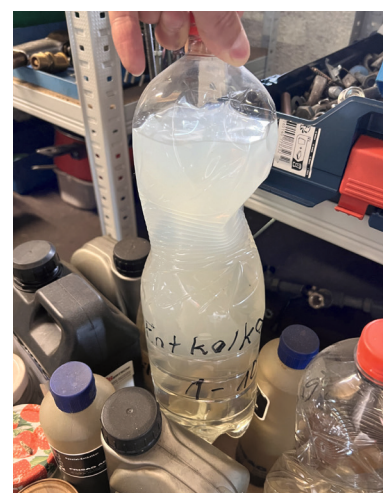
La mise en œuvre des dix éléments du système de sécurité est évaluée méthodologiquement sur la base de la check-list d'audit dans « asa-control ». L'accent a été mis sur la documentation et la justification efficaces des activités de sécurité au travail et de protection de la santé par l'entreprise.

Les visites d'inspection qui ont suivi ont permis de vérifier la mise en œuvre pratique des exigences légales directement sur les postes de travail. Les points faibles existants ont été clairement identifiés et des mesures concrètes et réalisables ont été définies en collaboration avec les responsables.

Les audits garantissent la transparence, mettent en évidence les possibilités d'optimisation et fournissent une base décisionnelle solide pour renforcer la sécurité et l'efficacité au sein de l'entreprise.

Les principales conclusions et mesures d'amélioration ont ensuite été discutées avec les PERCO et, dans la mesure du possible, avec les directrices et directeurs.

Les images suivantes documentent différentes situations typiques rencontrées lors de ces inspections et pour lesquelles il est urgent d'agir :



Source : SAD

Les rapports d'audit sont toujours directement saisis dans « asa-control ». Les constatations identifiées lors de la visite d'inspection sont également documentées et clairement résumées dans le procès-verbal de visite.

5.2 Conseils de sécurité sur place

En 2025, l'accent a également été mis sur les conseils en matière de sécurité dispensés directement sur place, ainsi que sur le traitement de questions spécifiques, par téléphone et par écrit. Au total, deux conseils en matière de sécurité/inspections sans contrôle des systèmes ont été effectués.

Les visites sur place ont permis de mettre en évidence des schémas récurrents et des champs d'action clairement définis dans la mise en œuvre de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et ce dans l'ensemble des entreprises. Ces constatations peuvent être classées en six grands axes :

- › Approche systématique et traçabilité (concept de sécurité)
- › Instruction et formation des collaboratrices et collaborateurs
- › Substances dangereuses, protection contre les explosions et concepts de stockage
- › Sécurité technique et équipements de travail
- › Ordre, propreté et voies de circulation
- › Organisation en cas d'urgence et protection de la santé

Évaluation globale

Les résultats montrent clairement que les entreprises sont déterminées à mettre en place des conditions de travail sûres. C'est toutefois au niveau de la mise en œuvre systématique, de la documentation exhaustive et de l'ancrage durable des exigences légales dans le quotidien de l'entreprise que les efforts doivent être concentrés.

Les conseils en matière de sécurité et les audits permettent de mettre en évidence

les risques, d'apporter des éclaircissements et de mettre en place des améliorations ciblées – non seulement pour protéger le personnel, mais aussi pour renforcer la sécurité juridique, l'efficacité et la qualité de la direction.

Les images suivantes montrent des situations typiques rencontrées lors des inspections de sécurité et où un soutien ciblé a été apporté efficacement par le service spécialisé :



Source : SAD

Les résultats des audits et des conseils en matière de sécurité sont systématiquement pris en compte et transmis de manière pratique dans le cadre des cours de base et des réunions d'échange d'expériences (ERFA), afin de renforcer durablement le transfert de connaissances vers les entreprises.

Outre le service spécialisé, le secrétariat de la solution par branche se rend régulièrement dans des entreprises pour identifier sur place les défis ou les nouveaux dangers dans la branche. Ces constatations sont incorporées dans le développement et l'orientation optimale de la solution par branche. Au cours de l'année considérée, dix visites de ce type ont eu lieu.

5.3 Chiffres clés du SSAA

Rattaché à la SUVA, le service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) regroupe les données relatives aux accidents de tous les assureurs.

Deux catégories d'assurance de la Suva sont pertinentes pour la solution par branche SAD :

- 13D Ateliers de réparation pour véhicules, deux-roues, etc.
- 13E Carrosseries, entreprises de tôlerie et de peinture d'automobiles, etc.

La liste suivante indique le nombre d'accidents de la branche en 2025. Ils englobent les accidents professionnels et non professionnels des personnes en formation et des collaboratrices et collaborateurs.

13D Véhicules terrestres et machines de chantiers (entretien)

2025

Où	Personnes en formation	Personnel	Total
Accidents professionnels (entreprise) Nombre de cas reconnus	1 547	6 053	7 600
Frais de guérison	1,30 mio.	11,49 mio.	12,79 mio.
Indemnités journalières	475 181	19,07 mio.	19,54 mio.
Accidents non professionnels (loisirs) Nombre de cas reconnus	2 817	10 472	13 289
Frais de guérison	7,84 mio.	36,92 mio.	44,76 mio.
Indemnités journalières	1,56 mio.	36,92 mio.	38,48 mio.

13E Véhicules terrestres, aériens et d'eau (carrosserie)

2025

Où	Personnes en formation	Personnel	Total
Accidents professionnels (entreprise) Nombre de cas reconnus	339	1 750	2 089
Frais de guérison	196 244	3,34 mio.	3,54 mio.
Indemnités journalières	50 226	5,93 mio.	5,98 mio.
Accidents non professionnels (loisirs) Nombre de cas reconnus	606	2 922	3 528
Frais de guérison	1,78 mio.	9,30 mio.	11,08 mio.
Indemnités journalières	433 644	11,39 mio.	11,83 mio.

Total classes 13D et 13E Accidents professionnels et non professionnels

2025

Où	Personnes en formation	Personnel	Total
Nombre de cas reconnus	5 309	21 197	26 506
Frais de guérison	11,12 mio.	61,05 mio.	72,17 mio.
Indemnités journalières	2,52 mio.	73,32 mio.	75,83 mio.
Coûts totaux (prestations de rente incl.)	16,03 mio.	168,76 mio.	184,79 mio.

Source : SUVA, créé par S. Quarroz, 13.04.2026

Définitions

Les frais médicaux, les indemnités journalières et le total des frais se rapportent aux frais encourus au cours de l'année représentée (c'est-à-dire qu'ils comprennent égale-

ment les frais relatifs à des cas enregistrés les années précédentes). Les coûts totaux sont la somme de tous les frais de guérison, indemnités journalières et prestations de rente.



Source : carrosserie suisse

6. OBJECTIFS GLOBAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'organisme responsable définit des objectifs globaux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au niveau de la solution par branche.

Les critères et informations suivants sont déterminants pour la CFST lors de l'évaluation d'une solution par branche en vue d'une autorisation ou d'une recertification :

- Détermination d'objectifs de sécurité quantitatifs et qualitatifs : sur la base d'une analyse rétrospective des accidents survenus dans la branche, notamment de la fréquence des accidents, de leur degré de gravité et de leur nombre, des coûts, des causes des maladies professionnelles et d'autres problèmes de santé liés au travail, ainsi que d'une évaluation prospective des risques, l'organisme responsable de la solution par branche formule des objectifs globaux que la branche souhaite atteindre au cours des cinq prochaines années dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, éventuellement avec des objectifs intermédiaires.
- Les objectifs doivent être contrôlés périodiquement, c'est-à-dire au moins une fois par an, et mis à jour si nécessaire.

Mesures

Pour l'année prochaine, on peut notamment déduire des conclusions les propositions suivantes d'objectifs :

- Finaliser la mise à jour du manuel et vérifier les contenus d'« asa-control » et des outils
- Élaborer une fiche d'information sur les absences pour cause d'accidents non professionnels et de maladie

- Réviser les listes de contrôle « spécifiques » : audit et controlling des activités annuelles, accompagnement des entreprises dans leur mise en œuvre
- Participation à la révision de la brochure CFST « Haute tension » 6281

Pour les entreprises :

- Détermination des dangers : concrètement, traiter au moins six listes de contrôle dans « asa-control » et effectuer les mesures identifiées d'ici la fin de l'année
- Assumer l'obligation de formation et de formation continue des PERCO : au moins une formation continue consacrée à la sécurité au travail et à la protection de la santé tous les deux ans, par exemple séance d'échange d'expériences avec transmission des informations en découplant au personnel
- Saisir la directrice ou le directeur dans « asa-control » et effectuer l'« apprentissage électronique pour les membres de la direction » d'ici à la fin de l'année 2026
- Mission de la direction : faire appliquer systématiquement l'obligation de porter des EPI

Les entreprises affiliées peuvent compléter ou adapter individuellement leurs objectifs directement dans « asa-control ».



En résumé

Au total, la fréquence des accidents professionnels a légèrement augmenté en chiffres réels dans les classes 13D et 13E.

La solution par branche souhaite résolument contrer cette tendance en mettant en œuvre des mesures techniques, organisationnelles et personnelles.

7. ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE

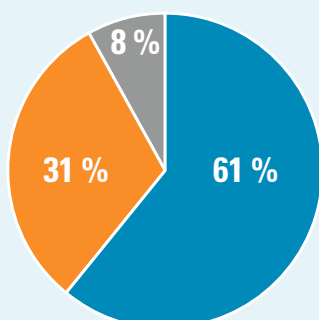
Au printemps 2026, le secrétariat a mené une enquête auprès des entreprises affiliées de la SAD sur le thème de la « gestion de la santé en entreprise » pour l'année 2025. Voici une sélection des résultats de l'enquête :

Effectifs dans les entreprises :

Il convient de constater qu'une grande partie des entreprises affiliées peuvent être classées dans les petites ou très petites entreprises (73 % des entreprises emploient jusqu'à 20 personnes, seules 27 % des entreprises emploient plus de 20 personnes).

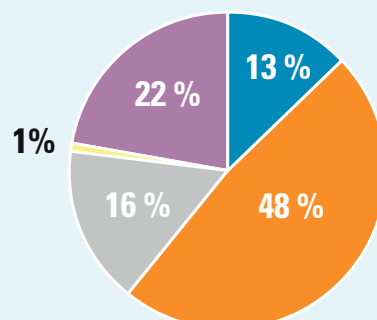
ACCIDENTS PROFESSIONNELS (AP)

Durée de l'arrêt AP (ratio)



■ Absence brève (jusqu'à 3 jours) ■ Absence moyenne de (4 à 20 jours) ■ Absence longue (plus de 20 jours)

Parties du corps concernées AP (ratio)

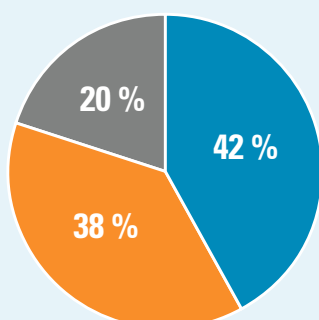


■ Yeux ■ Peau ■ Appareil locomoteur ■ Système respiratoire ■ Autres

AP : nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an : env. 9 jours (env. 0,70 jour pour AP par membre du personnel)

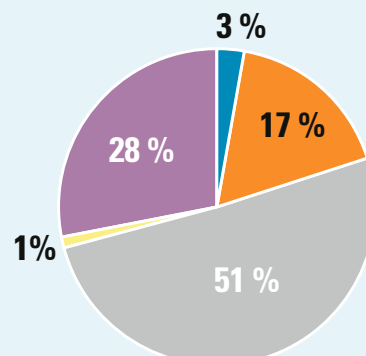
Accidents non professionnels (ANP)

Durée de l'arrêt ANP (ratio)



■ Absence brève (jusqu'à 3 jours) ■ Absence moyenne de (4 à 20 jours) ■ Absence longue (plus de 20 jours)

Parties du corps concernées ANP (ratio)

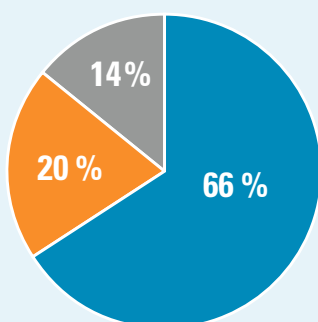


■ Yeux ■ Peau ■ Appareil locomoteur ■ Système respiratoire ■ Autres

ANP : nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an : env. 26 jours (env. 2,05 jours pour ANP par membre du personnel)

Maladie

Durée de la maladie (ratio)



- Absence brève (jusqu'à 3 jours)
- Absence moyenne de (4 à 20 jours)
- Absence longue (plus de 20 jours)

Maladie : nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an :
env. 70 jours (env. 5,42 jours pour maladie par membre du personnel)

Conclusions/constatations :

Il convient tout d'abord de préciser que les résultats de l'enquête reposent sur les données fournies par les entreprises affiliées à la SAD et non sur des chiffres avérés concernant les accidents ou les maladies de l'Office fédéral de la statistique – néanmoins, les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous profitons de l'occasion pour remercier les 544 entreprises qui ont participé à l'enquête. Il faut également tenir compte du fait que de nombreuses petites entreprises, tout comme de grandes entreprises, sont affiliées à la solution par branche. C'est pourquoi la présentation de l'enquête a toujours mis l'accent sur la proportionnalité.

Il est frappant de constater que nous avons environ trois fois plus de jours d'absence pour cause d'accident non professionnel que pour cause d'accident professionnel, ainsi que près de trois fois plus de jours d'absence pour cause de maladie que de jours d'absence pour cause d'accident non professionnel. On voit également dans les diagrammes que la durée de l'absence pour cause d'accident non professionnel est nettement plus longue que la durée de

l'absence pour cause d'accident professionnel pour chaque événement. On peut donc en déduire que les mesures prises dans les entreprises en matière de sécurité au travail sont efficaces. Bien sûr, il reste un grand potentiel à exploiter car chaque accident est un accident de trop !

Le grand potentiel d'amélioration réside toutefois dans les domaines ANP et maladie, où il est beaucoup plus difficile pour l'entreprise d'exercer une influence directe. L'expérience montre que les approches de « sensibilisation » et de « création d'un climat de travail agréable » permettent de réduire les jours d'absence.

Il n'y a pas de nouvelles conclusions concernant les parties du corps touchées dans l'entreprise : d'une part, ces éléments continuent d'indiquer un port irrégulier des EPI, d'autre part, les blessures fréquentes aux doigts et aux mains s'expliquent également par la nature même du travail. Il ne faut pas non plus négliger les blessures de l'appareil locomoteur, dues par exemple à une mauvaise façon de soulever et de porter des charges. En dehors de l'entreprise, les blessures de l'appareil locomoteur se taillent la part du lion, principalement en raison des activités sportives de loisirs.

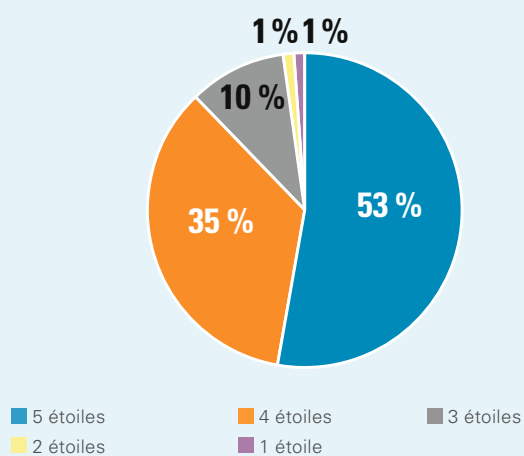
Pour la première fois, l'enquête sur les accidents professionnels a porté à la fois sur l'activité professionnelle et sur la cause de l'accident. Comme on pouvait s'y attendre, les retours indiquent que dans plus de la moitié des accidents professionnels, les activités mentionnées étaient des « travaux manuels (avec ou sans outils) ». Quant aux causes, les plus fréquemment citées étaient « Coincer/écraser » (26 %) et « Glisser » (30 %).

Dans le cadre de cette même enquête, on a évalué le ressenti des entreprises et leur degré de satisfaction :

Satisfaction avec la SAD

Le graphique montre que les entreprises affiliées sont très satisfaites des prestations de la SAD. La solution par branche et le secrétariat remercient les participantes et participants pour leur confiance et leurs commentaires constructifs dans le cadre de cette enquête. Les suggestions reçues seront examinées et, lorsque cela s'avère pertinent et possible, prises en compte dans le développement futur.

Satisfaction avec la SAD (ratio)



Source : Médias de l'UPSA

8. DÉVELOPPEMENT DE LA SOLUTION PAR BRANCHE

En 2025, les thèmes des séances d'échange d'expériences (actions prioritaires) ont été mis en œuvre dans l'intérêt des entreprises. Parallèlement, le choix des thèmes qui définissent l'orientation générale de la solution par branche doit s'aligner sur les objectifs globaux, renforcer la branche et réduire le nombre d'accidents.

Les retours concernant les séances d'échanges d'expériences organisées au cours de l'année sous revue, intitulées « Apprentissage en toute sécurité » et « Risques psychosociaux », ont été unanimement positifs.

Détermination des dangers/évaluation des risques – au cours de la période considérée, les thèmes/processus suivants ont été mis à jour ou révisés :

- Tous les documents relatifs à la protection de la maternité ont été révisés
- Tous les documents relatifs au nouveau thème 2025 des séances d'échange d'expériences « Risques psychosociaux » ont été révisés

La solution par branche est toujours en contact avec le SECO afin de perfectionner son outil « SICHEM ». Cet outil offre de nombreuses possibilités dans le domaine des produits chimiques. Il permet par exemple de créer facilement une liste d'inventaire.

L'outil en ligne de la solution par branche « asa-control » est développé en permanence. En 2025, la priorité a été la mise en œuvre du nouvel apprentissage électronique

pour les membres de la direction. Ce travail a nécessité plusieurs nouvelles programmations afin que le rôle des membres de la direction puisse être enregistré dans « asa-control », puis automatiquement associé à l'apprentissage en ligne. De plus, des améliorations ont été apportées à la gestion des données. Une nouvelle structure de sous-dossiers a été mise en place en raison du nombre croissant de documents. Pour les groupes, certaines modifications ont également été apportées afin de leur permettre de gérer et d'organiser plus facilement leurs sites.

D'autres développements de l'outil sont prévus pour l'année 2026, notamment de nouvelles instructions (vidéo).

De plus, la solution par branche a permis de mettre en place un papier à en-tête et des enveloppes uniformes pour la correspondance. Cela renforce la transparence et la reconnaissance de la solution par branche et permet d'éviter toute ambiguïté et tout malentendu (confusion avec l'adhésion aux associations professionnelles).

9. MENTIONS LÉGALES

Le rapport annuel sert en principe à l'organisme responsable. Il constitue aussi une base pour la CFST. Les résultats pertinents du rapport annuel sont communiqués aux entreprises affiliées sous forme abrégée lors des séances d'échange d'expériences. Le rapport est également mis à la disposition des entreprises affiliées et

de toutes les personnes intéressées sur le site Internet de la solution par branche « www.safetyweb.ch ».

La publication du rapport annuel est mentionnée dans la newsletter de la solution par branche à l'attention des entreprises.



Source: SAFE AT WORK

10. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA SAD

Équipe du secrétariat de la SAD 2025



Lukas Grossenbacher



Giovanna Berdun



Martina Frieden



Arjeta Sulejmani



Astrid Gürtler



Stefanie Hostettler



Fabrice Prieto

Sources : Médias de l'UPSA

Mentions légales

Le rapport annuel a été publié à l'été 2026.

Éditeur

Solution par branche de la sécurité au travail
et de la protection de la santé de la branche
automobile et des deux-roues (SAD)
c/o Union professionnelle suisse de l'auto-
mobile
Wölflistrasse 5, 3006 Berne
Tél. 0800 229 229
info@safetyweb.ch
safetyweb.ch

Concept et rédaction

Secrétariat de la SAD, Berne,
en collaboration avec AEH, Zurich

Design et conception

Stämpfli Communication, Berne

Photos

SAD, Médias de l'UPSA, carrosserie suisse,
Safe at Work

Sources

Secrétariat de la SAD, Berne
AEH, Zurich
Stuco AG, Herzogenbuchsee
SUVA, Lucerne

Création

Secrétariat de la SAD, printemps 2026

Validation

Comité de la SAD, été 2026

Destinataires

Organisme responsable de la SAD,
entreprises affiliées à la SAD